

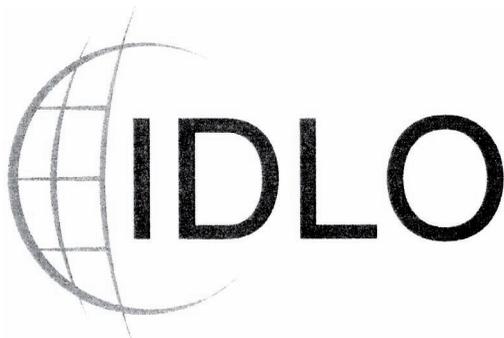
**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961
concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation
des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 11 octobre 2005, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de l'«Organisation internationale de droit du développement», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en français: ORGANISATION INTERNATIONALE DE DROIT
DU DÉVELOPPEMENT
 - en anglais: INTERNATIONAL DEVELOPMENT LAW
ORGANIZATION

- b. le sigle (abréviation)
 - en français: OIDD
 - en anglais: IDLO

- c. l'emblème



11 octobre 2005

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle